

ce comité. On permettait seulement aux membres du comité de poser des questions à tour de rôle; les autres députés présents n'ont pas pu poser de questions et, en fait, à midi juste, le président du comité a annoncé à l'assemblée que la période de questions était terminée, de telle sorte que moi et d'autres députés qui se trouvaient là avons été empêchés de poser des questions sur les négociations. Le ministre des Pêches a manqué à son devoir qui consiste à s'occuper des intérêts des pêcheurs canadiens.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

• (3.20 p.m.)

M. Wahn: En ce qui concerne la question de privilège, monsieur le président, il est faux de dire que c'est moi qui ai régi les délibérations de cette réunion du comité.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. Hees: Ont-elles été soumises à une influence?

M. Wahn: La procédure suivie à cette réunion a été acceptée par le sous-comité directeur du comité des affaires extérieures et a été confirmée par la suite au cours d'une réunion de ce dernier. Au cours des deux réunions il y a eu accord quant au nombre de députés qui seraient appelés et ce n'est pas moi qui ai imposé ce nombre. En fait, un certain nombre de députés des partis d'opposition ont été appelés conformément à la décision rendue, non pas par le président libéral, mais par le représentant au sous-comité directeur de tous les partis et par le comité des affaires extérieures lui-même.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Hees: C'est faux!

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: L'honorable député de Greenwood invoque-t-il le Règlement?

M. Brewin: Oui, monsieur l'Orateur, pour dire que l'honorable député de St. Paul's a tout à fait raison.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député de Spadina aurait-il l'obligeance de se rasseoir? En ce qui concerne la question de privilège soulevée par l'honorable député de South Shore, allusion a été faite à l'honorable député de St. Paul's. En toute équité, il a pu faire sa déclaration mais je ne pense vraiment pas que les députés veuillent poursuivre cette discussion tout l'après-midi. Il me semble que ce serait plutôt inutile. Les honorables députés ont exposé leurs thèses et je les invite à revenir à nos travaux.

M. Ryan: Je soulève la question de privilège, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député de Spadina soulève la question de privilège.

M. Ryan: Il s'agit du même rappel au Règlement, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: A l'ordre. Si l'honorable député désire soulever la question de privilège ou invoquer le Règlement, je suis bien sûr à sa disposition, mais que, comme je

[M. Crouse.]

l'ai dit à tous les honorables députés, il ne servirait à rien de prolonger la discussion.

M. Ryan: J'invoquerai donc la question de privilège. J'étais présent au cours de la réunion. Elle a duré deux heures, de 10 heures à midi et M. Kossyguine a consacré une demi-heure à répondre à la première question. Cette question semblait préparée d'avance et à partir de ce moment personne...

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député de Battle River a la parole.

M. Downey: Merci, monsieur l'Orateur. Ma question de privilège...

M. l'Orateur: Le député soulève-t-il la question de privilège?

M. Downey: Oui, monsieur l'Orateur. Ma question se rattache à un point que j'avais soulevé plus tôt cet après-midi en vertu de l'article 43 du Règlement. Je suis navré que le ministre chargé de la Commission canadienne du blé ait quitté la Chambre. Il s'agit de la lettre qu'a envoyée le bureau du ministre aux producteurs de céréales des Prairies peu de temps après que ceux-ci eurent reçu leurs versements en vertu de la loi sur les réserves provisoires de blé. Voici ma question: cette tentative flagrante d'influencer l'opinion publique a-t-elle été payée à même les deniers publics...

M. l'Orateur: A l'ordre. C'est peut-être là une question, mais pas de privilège. J'avais espéré accorder la parole au député au cours de la période des questions dès qu'on aurait soulevé un point en vertu de l'article 43 du Règlement. A tort ou à raison, j'essaie toujours d'accorder à ce député l'occasion de poser la question et j'avais nettement l'intention de donner la parole au député de Battle River. Peut-être le point pourrait-il être soulevé demain, mais je doute qu'il puisse l'être maintenant par voie d'une question de privilège. Passons à l'ordre du jour.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

La Chambre, formée en comité plénier sous la présidence de M. Honey, reprend l'étude, interrompue le mardi 26 octobre du bill C-259, tendant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu, à effectuer certains changements et à introduire certaines dispositions dans la législation relative aux consécutifs aux modifications apportées à cette loi, présenté par l'honorable M. Benson.

Sur l'article 109(1)—*Déductions permises aux particuliers*

M. le président: Lorsque le comité a levé la séance hier soir, il étudiait l'article 109. L'article 110 a été groupé avec l'article 109 aux fins de ce débat.